



acat.ch

ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA
Pour un monde sans torture ni peine de mort
Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe
Per un mondo senza tortura né pena di morte

Actions urgentes

Janvier 2010

EL SALVADOR

Deux militants tués, d'autres menacés

Menaces de mort

(Source : Amnesty International FI UA 223/09-1)

Capitale : San Salvador

Superficie : 21 040 km²

Population : 7,2 mio.

Peine de mort : abolie

Ratification de la Convention de l'ONU contre la torture : 1996



Le personnel d'une station de radio locale a reçu des menaces de mort quelques jours après le meurtre de militants opposés à des activités minières.

Le personnel de Radio Victoria, radio communautaire traitant de questions sociales et de droits humains, a reçu des menaces de mort par courrier électronique et par SMS les 23 et 24 décembre 2009. Le premier message, envoyé à seize employés, était le suivant : « Bon, nous en avons déjà expédié deux au fond du trou, la question est qui sera le troisième [...] Les meurtres vont continuer et personne ne peut arrêter la vengeance qui a déjà commencé, nous préférons que le troisième mort soit un présentateur, ou un correspondant [...] faites attention, on ne joue pas, ceci est une nouvelle vague d'avertissements qui commence après le meurtre de Ramiro. » La deuxième menace a été envoyée à huit de ces seize employés : « Nous avons déjà choisi le prochain qui va mourir, c'est l'un des plus célèbres présentateurs de cette station de radio [...] tôt ou tard, ça va vous atteindre, on va vous tuer. »

Ces menaces font suite au meurtre de deux militants opposés aux activités minières dans le département de Cabañas : **Gustavo Marcelo Rivera**, tué en juin, et **Ramiro Rivera**, le 20 décembre. Ramiro Rivera, avocat de l'ONG Comité environnemental de Cabañas, avait survécu à une première agression par balles. Le 26 décembre, un autre membre de cette ONG a été tué : **Dora Alicia Recinos Sorto**, qui était enceinte de huit mois, a été abattue et son enfant de deux ans a été blessé. Son mari, José Santos Rodríguez, est le porte-parole du Comité environnemental de Cabañas. Le lendemain, des témoins ont vu six hommes armés à moto arriver au domicile de la cheffe de presse de Radio Victoria, Isabel Gámez, mais ils sont repartis lorsqu'ils ont constaté qu'il n'y avait personne à l'intérieur.

Dans la lettre au Président, nous lui demandons de diligenter une enquête sur les menaces visant le personnel de Radio Victoria et les meurtres récents de Ramiro Rivera et Dora Alicia Recinos Sorto et de traduire les responsables présumés en justice. Nous le prions instamment d'assurer la protection du personnel de la radio, des membres du Comité environnemental de Cabañas et de leurs proches qui ont reçu des menaces, dans le respect de leurs souhaits.

Lettre à :	Copie à :
Mauricio Funes Casa Presidencial Alameda Dr. Manuel Enrique Araujo, No. 5500 San Salvador SALVADOR	Ambassade de la République d'El Salvador Rue de Lausanne 65 1202 Genève
Fax + 503 22 43 99 47	Fax 022 738 47 44
E-mail : -	E-mail : mission.el-salvador@ties.itu.int
Port : 1 fr. 80 ct. (courrier A)	Port : 1 fr. (courrier A), 85 ct. (courrier B)

MERCI D'ENVOYER CES LETTRES AVANT LE 15 FÉVRIER 2010 !

ACAT-Suisse

Speichergasse 29
Case postale 5011
CH-3001 Berne
www.acat.ch
CCP : 12-39693-7



Coordination des actions urgentes :

Sonam Bernhard
Tél. 031 312 20 44
Fax 031 312 58 11
E-mail : s.bernhard@acat.ch
Prochaine action : 26 mars 2010



acat.ch

ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA
Pour un monde sans torture ni peine de mort
Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe
Per un mondo senza tortura né pena di morte

Actions urgentes

Janvier 2010

TUNISIE

M. Ramzi Ben Jilani Romdhani *Torture et mauvais traitements*

(Source : Amnesty International FI UA 130/09-1)

Capitale : Tunis

Superficie : 163 610 km²

Population : 10,4 mio.

Peine de mort : abolie en pratique

Ratification de la Convention de l'ONU contre la torture : 1988



Ramzi Romdhani aurait été torturé en détention les 24 et 25 décembre 2009. Grièvement blessé aux yeux, il pourrait perdre la vue s'il n'est pas soigné immédiatement. Il risque d'être encore torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Ramzi Romdhani avait déjà été torturé et soumis à d'autres mauvais traitements en avril et en août 2009 (voir l'AU 130/09 de juin 2009). Il a indiqué à son frère, qui lui rendait visite le 31 décembre dernier, qu'il avait été torturé les 24 et 25 décembre, après avoir été transféré de la prison de Mornaguia à la Direction de la sûreté de l'Etat du ministère de l'Intérieur à Tunis. Il a déclaré qu'il avait été battu, qu'on lui avait brûlé les ongles et les doigts et qu'on lui avait plongé la tête à plusieurs reprises dans de l'eau chaude pendant environ 30 minutes. Il aurait reçu des coups aux yeux, qui l'ont grièvement blessé. Lors de sa visite, son frère a pu constater plusieurs ecchymoses sur son corps et des brûlures sur ses doigts. Après son retour de la Direction de la sûreté de l'Etat à la prison de Mornaguia, Ramzi Romdhani a été examiné par le médecin de la prison, qui a estimé qu'il devait être opéré afin de ne pas perdre la vue. On ignore s'il a été autorisé à subir cette intervention chirurgicale.

Dans la lettre au ministre de l'Intérieur, nous rappelons que la Tunisie est partie à la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et qu'elle est tenue, à ce titre, d'empêcher la torture et de procéder au besoin à une enquête impartiale. Nous demandons donc au ministre de l'Intérieur d'ouvrir une enquête sur ces allégations de torture et de mauvais traitements et de traduire en justice les responsables présumés. En outre, nous le prions instamment de veiller à ce que Ramzi Romdhani bénéficie des soins médicaux dont il a besoin et de prendre les mesures nécessaires pour qu'il ne soit pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements.

Lettre à : Monsieur Rafik Haj Kacem Ministère de l'Intérieur Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis TUNISIE	Copie à : Ambassade de Tunisie Kirchenfeldstrasse 63 3005 Berne
Fax + 216 71 340 888	Fax 031 351 04 45
E-mail : -	E-mail : at.berne@bluewin.ch
Port : 1 fr. 80 ct. (courrier A)	Port : 1 fr. (courrier A), 85 ct. (courrier B)

MERCI D'ENVOYER CES LETTRES AVANT LE 15 FÉVRIER 2010 !

ACAT-Suisse

Speichergasse 29
Case postale 5011
CH-3001 Berne
www.acat.ch
CCP : 12-39693-7



Coordination des actions urgentes :

Sonam Bernhard
Tél. 031 312 20 44
Fax 031 312 58 11
E-mail : s.bernhard@acat.ch
Prochaine action : 26 mars 2010